

Séance du 26 mars 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	9	11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :

Mesdames Laurence TOUMEYRAGUES, Françoise JORREY, Sandra BARBE, Messieurs Éric FORESTIER, Michel WALTER, Michel DUBAUX, Daniel BORDENEUVE, Dominique SAVARIAUD, Christian MICHELET.

Procuration(s) :

Madame Estelle ASPART à Monsieur Christian MICHELET, Monsieur Antoine ZANOTTO à Monsieur Michel DUBAUX

Etai(en)t absent(s) :

Madame Laure BRAQUEHAIS, Monsieur Ulysse SUC

Date de la convocation
20 mars 2023

Etai(en)t excusé(s) :

Mesdames Delphine SCHWARTZ, Estelle ASPART, Messieurs Antoine ZANOTTO, Willy LORENZON

Date d'affichage
29 mars 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt ^{A(Ont)} été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
en Préfecture le Madame Laurence TOUMEYRAGUES

29 mars 2023

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

et publication du

29 mars 2023

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée que le compte de gestion est établi par le comptable du trésor à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

**le conseil municipal,
à l'unanimité des suffrages exprimés,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2023 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à MAUVEZIN-SUR-GUPIE

Le Maire Daniel BORDENEUVE

le(s) secrétaire(s) de séance

